

1er Open Fide de l'ÉCHIQUIER MALOUIN

Du 7 au 8 Juin 2025

Règlement du tournoi

Tous les participants au 1er Open FIDE de l'Échiquier Malouin s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 1 : Généralité

L'Échiquier Malouin organise son 1er Open Fide.

Deux tournois sont organisés sur 5 rondes les 7 et 8 Juin 2025.

L'inscription dans les 2 tournois est réservée aux joueurs dont le Elo Fide est inférieur à 2400.

Open A ouvert aux joueurs dont le Elo est > 1600 et Open B ouvert aux joueurs dont le Elo est ≤ 1750 .

Cet Open de cadence lente est homologué FFE et FIDE. Pour participer, un joueur doit avoir une Licence A ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

La répartition des joueurs dans les 2 tournois est décidée après la fin du pointage et selon la répartition des forces des joueurs inscrits (40 joueurs dans chaque tournoi pour 80 joueurs, par ordre de Elo).

Le tournoi A est homologué FIDE sous le n° 391643, et FFE sous le n° 64691.

Le tournoi B est homologué FIDE sous le n° 391644, et FFE sous le n° 64692.

Article 2 : règles du jeu et appariements

Les règles du jeu sont les dernières règles de la FIDE applicables le premier jour de la compétition.

La partie sera perdue après le 2^e coup illégal achevé.

Le appariements se font au système suisse intégral.

En cas d'un faible nombre de joueurs, le tournoi B pourra être annulé et tous les joueurs pourront alors être regroupés dans le tournoi A.

Dans cette éventualité, une accélération de type SAD (système suisse accéléré dégressif) pourra être mise en place.

Les appariements sont établis par le logiciel PAPI 3.3.8 de la FFE.

Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence avant la fin des horaires de pointage (cf. article 4).

Le « bye » n'est pas autorisé. Les nulles par consentement mutuel sont interdites avant 20 coups.

Rappel : les joueurs sont tenus de noter leurs coups jusqu'à la fin de la partie, quel que soit leur temps à la pendule. Tout contrevenant devra rattraper la notation sur son propre temps. Les rondes, sauf la dernière, sont terminées lorsque l'appariement de la ronde suivante est publié. La dernière ronde est terminée quand le dernier résultat a été saisi et l'arbitre principal a quitté la salle de jeu.

Article 3 : cadence et nombre de rondes

La cadence de jeu est identique pour tous les 2 tournois : 1h + 30 sec./coup. Nombre de rondes : 5.

Tout retard de plus de 30 minutes après le début annoncé de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement en cas de circonstance exceptionnelle.

Article 4 : localisation et horaires

L'open se déroule à l'Espace Bouvet : Salle Surcouf, 6 Place Bouvet, 35400 Saint-Malo (voir l'annexe au règlement ci-dessous).

Le pointage a lieu le premier jour de la compétition de 8h45 à 9h15.

Les horaires des rondes sont les suivants (les horaires des rondes 2, 3 et 5 sont donnés à titre indicatif) :

- Ronde 1 : premier jour, 9h45,
- Ronde 2 : premier jour, 13h15,
- Ronde 3 : premier jour, 16h30,
- Ronde 4 : deuxième jour, 9h30,
- Ronde 5 : deuxième jour, 13h15.
- Remise des prix et « pot de l'amitié » auront lieu le deuxième jour à partir de 16h30.

Article 5 : inscriptions

Renseignements au près de l'organisateur par courrier électronique (echiquiermalouin@laposte.net).

L'inscription est obligatoire, elle se fait au plus tard l'avant-veille du tournoi à 20h en ligne sur le site <https://stmalo.cdechecs35.fr/> . L'inscription est close lorsque la limite de 80 joueurs aura été atteinte (Tournoi A + Tournoi B).

Les droits d'inscription sont de 25€ pour les adultes et 15€ pour les jeunes.

Seront appariés à la 1^e ronde les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler leur licence sur place avant 9h15 le premier jour de la compétition.

Les joueurs ne satisfaisant pas ces obligations ne pourront être appariés qu'à la deuxième ronde.

Article 6 : départages et prix

L'Échiquier Malouin redistribuera 60 % du montant des inscriptions en prix aux meilleures joueurs des tournois. **Les prix sont attribués à la place. Prix pour les 3 premiers et par catégorie.**

La liste des prix sera affichée sur le lieu de jeu avant la troisième ronde. Prix non cumulables.

L'ordre de classement des grilles américaine calculé par le logiciel PAPI 3.3.8 sera la référence unique.

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

En cas d'égalité de points de partie, les départages pour le classement sont dans l'ordre :

- Buchholz tronqué,
- Buchholz,
- Performance.

Pour le calcul du Buchholz et du Sonneborn-Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Les joueurs doivent être présents à la remise des prix pour avoir leurs récompenses.

Article 7 : dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés.

Tout joueur ne se présentant pas dans les 30 minutes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal du tournoi de l'open est Nasir AL AHDAB (AFO1).

L'attention des joueurs est attirée sur le respect strict des règles du jeu d'échecs et de la charte du joueur d'échecs.

Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'Échiquier Malouin à publier, dans le cadre de son blog, site web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos de ce Tournoi sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 10 : responsabilité des compétiteurs mineurs

Les compétiteurs mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal (parent, tuteur, ...) ou de leur accompagnateur (animateur, responsable de club) dès lors qu'ils quittent la zone de jeu.

S'il doit s'absenter en cours de journée, il appartient au responsable légal de compétiteurs mineurs de communiquer, à l'organisateur du tournoi, un numéro de téléphone auquel il peut être joint en cas de nécessité.

Article 11 : conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs.

La zone de jeu est constituée de l'espace où se déroulent les parties. Le lieu de la compétition se compose de la zone de jeu, des toilettes, de l'espace fumeurs et du comptoir de la buvette.

Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Le non-respect de cette règle est considéré comme l'abandon de la partie.

Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Les analyses sont interdites dans le *lieu de la compétition* (une salle d'analyse est mise à la disposition des joueurs).

En cours de partie, un joueur **n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui**, à l'exception des appareils à usage médical. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les appareils électroniques, en particulier les téléphones, doivent être complètement éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie. Ils peuvent aussi être déposés éteints sous leur responsabilité dans la consigne prévue au niveau de la table d'arbitrage. Tout contrevenant perd immédiatement sa partie. En cas de récidive, il peut être exclu de son tournoi.

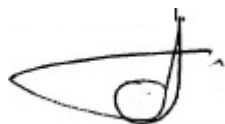
Tout objet susceptible de distraire ou déranger l'adversaire devra être rangé dans un endroit non visible. Il est interdit de fumer, vapoter, manger (en dehors du petit grignotage) ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Fait à Saint-Malo, le 30/09/2024

L'Arbitre Principal, Nasir AL AHDAB

L'Organisateur, Pierre THEON



Annexe au Règlement

Le lieu de la compétition (L'open se déroule à l'Espace Bouvet : Salle Surcouf, 6 Place Bouvet, 35400 Saint-Malo.

Il se compose de la zone de jeu, des toilettes, de l'espace fumeurs et du comptoir de la buvette.

La zone de jeu est constituée de l'espace où se déroulent les parties.

Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.

Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition en cours de partie sans la permission de l'arbitre.

Le non-respect de cette règle est considéré comme un abandon de la partie.

Extrait du livre de l'arbitre : **Le Système accéléré dégressif (SAD)**

1. Objectifs :

Cette variante du système Suisse traditionnel a pour but d'apparier de façon rigoureuse tous les joueurs d'un tournoi à des adversaires de force relativement proche durant la totalité du tournoi.

La conséquence est de permettre l'obtention de normes internationales dans un open où moins de la moitié des joueurs sont classés par la FIDE.

2. Principe :

Lors de l'appariement d'une ronde, chaque joueur est crédité d'un Score Global (SG) égal au nombre de points marqués sur l'échiquier (SR, score réel) augmenté d'un nombre de points fictifs (PF) compris entre 0 et 2. $SG = SR + PF$.

3. Détermination du nombre de points fictifs :

Les joueurs sont répartis en trois groupes A, B, C en fonction de leur classement Elo.

Chaque groupe comprend au moins 25%, au plus 50% des joueurs. Les classements Elo servant de limites aux groupes sont déterminés par l'arbitre avant la ronde 1, qui tient compte des prix de catégorie prévus par l'organisateur.

Généralement, le groupe A rassemble les joueurs d'un classement Elo supérieur ou égal à 2000, le groupe C ceux d'un classement Elo inférieur à 1600.

En début de tournoi, les joueurs du groupe A ont deux points fictifs (PF = 2), ceux du groupe B un point fictif (PF = 1), ceux du groupe C aucun point fictif (PF = 0).

Lorsqu'un joueur des groupes B ou C marque sur l'échiquier au moins 1,5 point (SR = 1,5), son capital fictif augmente de 0,5 point. Lorsque ce joueur marque sur l'échiquier son troisième point (SR = 3), son capital fictif augmente une nouvelle fois de 0,5 point. Les joueurs du groupe B atteignent ainsi le maximum de points fictifs (PF = 2).

Lorsqu'un joueur du groupe C marque sur l'échiquier au moins 4,5 points (SR = 4,5), son capital fictif augmente pour la troisième fois de 0,5 point.

Lorsque le score réel d'un joueur atteint $n/2$ (n est le nombre de rondes du tournoi), son capital fictif est porté à 2.

A l'appariement des deux dernières rondes, tous les points fictifs sont retirés et le système devient un système Suisse intégral.

Où se garer ?

Parking Place Bouvet (payant et limité) : juste en face de la salle du lieu de compétition. **Gratuit le dimanche.**

Parking Place Constantine (gratuit). Les ruelles à proximité peuvent présenter des emplacements libres.

Autre solution : Parking de l'ancienne piscine du Naye (payant et illimité) à 8 minutes à pieds.

Espace Bouvet, 6 Place Bouvet, 35400 Saint-Malo



Parking du Naye, à 8 minutes à pied du lieu de la compétition

